

Illustration des paradoxes à la française, des femmes ont, avant la citoyenneté politique obtenue en 1944, été élues et exercé des mandats électifs. Cette communication propose d'analyser une déclinaison méconnue de cette brèche dans l'exclusion des femmes des institutions politiques en France, à travers le cas des élues lors des élections municipales des 3 et 10 mai 1925 dans une dizaine de communes, toutes sur des listes communistes. Inscrites dans une posture de défiance vis-à-vis de l'Etat, ces candidatures féminines le sont également à l'égard des féministes mobilisées, au-delà de sensibilités politiques diverses, en faveur du droit de suffrage. Annulées sans surprise par les juridictions administratives (Conseils de Préfecture et Conseil d'Etat), ces élections s'avèrent néanmoins synonymes des premières proclamations de femmes élues en France, qui plus est au suffrage universel masculin. En outre, l'effet suspensif des requêtes introduites devant le Conseil d'Etat permet à ces élues de siéger au sein de leurs conseils municipaux pendant plusieurs mois, au même titre que les hommes, jusqu'à l'annulation définitive de leur élection.

A partir d'un corpus d'archives administratives, judiciaires, policières, et de presse, il s'agit ici d'interroger les conditions de l'accès au mandat de ces pionnières, et leurs effets dans un espace politique pensé au masculin, offrant ainsi un regard inédit sur les moyens de régulation sociale de la citoyenneté, du point de vue du genre, à la fois sur le plan politique et administratif.